

**A.C.T. AUDIT
SAS au capital de 7 500 euros
194, rue du Maréchal Leclerc
59262 SAINGHIN EN MELANTOIS
479 968 448 RCS LILLE METROPOLE**

(ci-après la « Société »)

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE**

Le 13-07-2026

Les associés de la Société se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social,

Tous les associés étant présents, l'assemblée générale peuvent valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée Madame Séverine SAMSEL, en sa qualité de Président de la Société.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

- Transfert du siège social,
- Modification de la dénomination sociale,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social au **40, Avenue de l'Avenir – LE VERDI Entrée 2, 59650 VILLENEUVE D'ASCQ.**

En conséquence, l'article 4 des statuts est modifié de la façon suivante :

« *ARTICLE 4 - Siège social*

Le siège de la société est fixé à : 40, Avenue de l'Avenir – LE VERDI Entrée 2, 59650 VILLENEUVE D'ASCQ.

[Le reste de l'article est inchangé]. »

Paraphe
LÉ

Paraphe
LB

DS
SS

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de modifier la dénomination sociale de la société qui sera désormais « EXECO AUDIT »

En conséquence, l'article 3 des statuts est modifié de la façon suivante :

« ARTICLE 3 - Dénomination

La dénomination de la Société est : EXECO AUDIT.

[Le reste de l'article est inchangé]. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs à Me Anthony BERTRAND, SELARL PHI LAW, Avocat au Barreau de Lille, demeurant 516, Avenue de la République, 59700 MARCQ-EN-BAROEUL, pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés présents.

SC SEVERINE SAMSEL SOCIETE CIVILE DE PARTICIPATIONS D'EXPERTISE COMPTABLE, représentée par Mme Séverine SAMSEL	DocuSigned by: SEVERINE SAMSEL 0CD93A31CFC24B2...
ABSA, représentée par M. Eric LESCHAVE	Signé par : LESCHAVE Eric 5489EAA9AB49431...
ARACEAE, représentée par Mme Blandine LOYEZ	Signé par : LOYEZ Blandine B229ADDA26BA451...